

PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ CIMENT S.A.S

ORGANISÉE EN DATE DU 20/02/2025

- Désignation opérée par les salariés de l'entreprise (absence ou carence de CSE)
- Désignation opérée par les membres du CSE
- Aucun candidat ne s'est présenté, et le présent document constitue un procès-verbal de carence.
- La(les) salarié(s) suivant(s) s'est (se sont) déclaré(s) candidat(s) et certifie(nt) sur l'honneur n'avoir jamais encouru de condamnation prévue par les articles L5 et L6 du code électoral :

NOM Prénom	Nombre de voix
Nombre de votants	
Abstention	

Fait à Saint-Denis, le 20/02/2025

Les soussignés certifient que cette désignation a été opérée conformément aux articles L 621-4 et suivants et R 621-14 du code de commerce.

REPRESENTANT DES SALARIES

DIRIGEANT



Société : CIMENT S.A.S.

DÉCLARATION D'ACCEPTATION DES FONCTIONS DE REPRÉSENTANT DES SALARIES

Je soussigné(e),

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

salariée de la société

déclare accepter les fonctions de représentant des salariés dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire et n'être frappé d'aucune des incompatibilités visées aux dispositions de l'article L. 621-5 du code de commerce qui prévoient qu' « *aucun parent ou allié, jusqu'au quatrième degré inclusivement, du chef d'entreprise ou des dirigeants, s'il s'agit d'une personne morale, ne peut être désigné à l'une des fonctions prévues à l'article L. 621-4 sauf dans les cas où cette disposition empêche la désignation d'un représentant des salariés* » et certifie sur l'honneur n'avoir jamais encouru de condamnations prévues par les articles L5 et L6 du Code électoral et être âgé de 18 ans accomplis.

Société : CIMENT S.A.S.

LISTE DES VOTANTS

Reproduire autant de fois que nécessaire (feuillelet n°.../...)

NOM, PRENOM, ADRESSE	SIGNATURE